

Séance du Lundi 9 avril 2018

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	11 + 3 proc

Deux mille dix-huit

Et le neuf avril

Date de la Convocation
27 mars 2018

à 20 h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. GUIGON Marc

Date d'affichage
27 mars 2018

Présents : BECKER Marie-Louise, BONNET Emmanuelle, CHAGOT Patricia, ELADIE Farid, GIRAUD Christiane, MOHAMED Sadek, PLATEL Pierre, PLAZA Serge, THOULOZE Hervé, VERDOJA Nathalie.

Absents : SERRE Fabien donne procuration à MOHAMED Sadek
CARON Fabienne donne procuration à GIRAUD Christiane
JAUZION Bruno donne procuration à CHAGOT Patricia

Secrétaire de séance : VERDOJA Nathalie

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Le maire ne prend pas part au vote des Comptes administratifs présidence Mme Marie-louise BECKER, 1ere adjointe

1-Vote des Comptes de Gestion du Trésorier : Budget Principal – Assainissement – Régie Mini-bus

Pour : 8 Abstention : 6

2- Vote du Compte Administratif 2017 du Budget principal

Excédent de Fonctionnement 1 392 459.29 € et excédent d'investissement 152 888.81 €

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 6

3- Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement 284 678.34 € et excédent d'investissement 82 419.80 €

Pour : 5 Abstention : 8

4- Vote du Compte Administratif 2017 de la Régie Mini-bus

Excédent de fonctionnement 20 944.20 € Pour : 7 Abstention : 5

5- Vote du Taux des Taxes : les taux restent inchangés. Taxe d'habitation : 12.12 % taxe foncière : 15.60 %
taxe foncière non bâti 56.88 % pour un produit fiscal attendu de 326 515 €. Pour : 14

6- Vote des subventions 2018 (détail sur la délibération) ajournée

7- **Demande de subvention DETR Ecole maternelle** : Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une aide auprès de l'Etat afin d'alléger les charges financières importantes inhérentes à ce projet dont le coût est estimé à 250 000 €. Pour : 14

8- **Redevance pour occupation domaine Public** il s'agit de percevoir la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et distribution d'électricité au taux maximum. Pour : 13 Abstention : 1

9- **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget principal** : il s'agit de permettre de régler des factures en investissement avant le vote du budget pour 14 600 €
Pour : 10 Abstention : 4

10- **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses Budget Assainissement** il s'agit de permettre de régler des factures en investissement avant le vote du budget pour 1800 €
Pour : 11 Abstention : 3

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré le 9 avril 2018
Le Maire, Marc GUIGON

